

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MAÇON



Public concerné : Elèves sortants de 3^{ème}



Le lycée participe à la procédure AFFELNET

Objectifs : Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de *maçon* est un ouvrier professionnel niveau II (OP2), relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

Le titulaire du CAP de maçon exerce son métier en qualité d'ouvrier qualifié dans les entreprises du bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre.

Il contribue ainsi à la construction d'ouvrages de toute nature où ses compétences sont requises : maisons individuelles, immeubles collectifs, de bureaux, industriels, agricoles et commerciaux, relevant du secteur public comme du secteur privé.

Contenu des enseignements :

Au Lycée

Sciences et Techniques Industrielles.....	14,5h	Arts Appliqués.....	1h
Mathématiques et Sciences		Education Physique et Sportive	2,5h
Physiques.....	3h	Chef d'œuvre.....	3h
Prévention Santé Environnement	1,5h	Consolidation et Accompagnement	
Français- Hist. Géo – E.M.C	3,5h	Personnalisé.....	3,5h
Langue Vivante.....	1,5h		

Diplôme de l'Education Nationale de Niveau V

Durée : 2 ans

Formation en Entreprise : 12 semaines sur les 2 ans

Les Débouchés après le CAP :

Poursuite des Etudes au LPP St Henri :

- CAP Peintre-Applicateur de Revêtements.

Ou l'Insertion professionnelle :

- Emplois du Secteur Public :
Concours de Recrutement.
- Emplois du Secteur Privé :
Entreprise Artisanale, Industrie,
Services d'entretien.